



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

.....
États financiers consolidés
Pour les exercices terminés les
31 décembre 2010 et 2009

Le 25 février 2011

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2800
Montréal (Québec)
Canada H3B 2G4
Téléphone +1 514 205-5000
Télécopieur +1 514 876-1502
www.pwc.com/ca/fr

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Corporation Minière Osisko

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Corporation Minière Osisko, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Corporation Minière Osisko au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 14707

Corporation Minière Osisko

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2010 and 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	358 493	673 777
Placements temporaires	17 068	84 064
Trésorerie affectée	11 176	10 760
Placements mis en garantie	-	5 452
Comptes débiteurs (note 5)	32 789	37 759
Autres actifs à court terme	7 329	790
	<hr/> 426 855	<hr/> 812 602
Trésorerie affectée	11 202	16 134
Placements (note 6)	38 527	5 732
Actifs miniers (note 7)	1 587 682	504 305
	<hr/> 2 064 266	<hr/> 1 338 773
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	73 311	46 047
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	70 405	6 155
	<hr/> 143 716	<hr/> 52 202
Dette à long terme (note 8)	217 481	173 914
Passif d'impôts futurs (note 16)	111 294	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 9)	3 494	355
	<hr/> 475 985	<hr/> 226 471
Capitaux propres		
Capital-actions (note 10)	1 574 257	1 116 229
Bons de souscription (note 10)	13 166	5 871
Surplus d'apport (note 12)	43 390	24 272
Composante capitaux propres de la débenture convertible (note 8 ii))	11 036	11 036
Déficit	(64 587)	(45 106)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11 019	-
	<hr/> 1 588 281	<hr/> 1 112 302
	<hr/> 2 064 266	<hr/> 1 338 773

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Victor H. Bradley, administrateur

(signé) Sean Roosen, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Charges		
Salaires et avantages sociaux corporatifs	9 724	7 762
Dépenses générales et administratives	6 813	6 143
Rémunération à base d'actions (note 12)	13 630	3 958
Relations avec les investisseurs et développement corporatif	3 788	2 907
Amortissement	473	363
	<hr/>	<hr/>
Perte avant les éléments suivants	(34 428)	(21 133)
Revenus d'intérêts	3 363	1 709
Gain (perte) de change	2 751	(4 578)
Quote-part de la perte de la société émettrice (note 6)	(644)	(198)
Gain sur les placements (note 6)	5 955	1 430
Radiation d'actifs miniers	(240)	-
Autres	(524)	-
	<hr/>	<hr/>
Perte avant les impôts sur les bénéfices	(23 767)	(22 770)
Recouvrement d'impôts futurs sur le revenu (note 16)	4 286	2 016
	<hr/>	<hr/>
Perte nette	(19 481)	(20 754)
	<hr/>	<hr/>
Perte nette par action (note 13)		
De base et diluée	(0,05)	(0,08)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 13) (en milliers)		
De base et dilué	360 413	260 180

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

États consolidés du résultat étendu, du déficit et du cumul des autres éléments
du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<u>Résultat étendu</u>		
Perte nette	(19 481)	(20 754)
Autres éléments du résultat étendu :		
Gain net sur les placements disponibles à la vente, déduction faite des impôts futurs de 1 700 000 \$	10 349	-
Perte nette réalisée sur les placements disponibles à la vente, déduction faite d'un recouvrement d'impôts futurs de 100 000 \$	670	-
Total de la perte étendue	<u>(8 462)</u>	<u>(20 754)</u>
<u>Déficit</u>		
Solde au début de l'exercice	(45 106)	(24 352)
Perte nette	(19 481)	(20 754)
Solde à la fin de l'exercice	<u>(64 587)</u>	<u>(45 106)</u>
<u>Cumul des autres éléments du résultat étendu</u>		
Solde au début de l'exercice	-	-
Autres éléments du résultat étendu	11 019	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 019</u>	<u>-</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars)

	2010	2009
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Perte nette	(19 481)	(20 754)
Ajustements pour		
Dons en actions ordinaires (note 10 viii)	-	2 075
Rémunération à base d'actions	13 630	3 958
Amortissement	473	363
Perte (gain) de change non réalisée	(2 874)	422
Quote-part de la perte de la société émettrice	644	198
Perte sur la vente de titres négociables	770	-
Gain non réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	(6 725)	(1 430)
Radiation d'actifs miniers	240	-
Recouvrement d'impôts futurs sur le revenu	(4 286)	(2 016)
	(17 609)	(17 184)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	57	7 630
	(17 552)	(9 554)
Activités de financement		
Dette à long terme	75 000	150 000
Remboursements liés à un contrat de location-acquisition	(11 098)	(1 208)
Frais d'émission de dette	(946)	(3 123)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	41 189	840 990
	104 145	986 659
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires	66 996	(84 064)
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie affectée	4 516	(9 543)
Diminution des placements mis en garantie	5 452	13 477
Acquisition de placements	(31 947)	(4 500)
Produit de la cession de placements	17 185	-
Acquisition d'actifs	33 881	-
Actifs en construction	(413 290)	(241 756)
Immobilisations corporelles	(4 008)	(343)
Propriétés minières, déduction faite des crédits d'impôts remboursables	(80 662)	(34 398)
	(401 877)	(361 127)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(315 284)	615 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	673 777	57 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	358 493	673 777
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :		
Trésorerie	37 398	381 971
Équivalents de trésorerie	321 095	291 806
	358 493	673 777

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

La Corporation Minière Osisko (« Osisko » ou la « Société ») est engagée dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères, et ses activités sont majoritairement concentrées au Canada.

Les activités de la Société, ses projets de développement et ses activités d'exploration se concentrent principalement sur sa propriété Canadian Malartic, détenue en propriété exclusive, située dans la région de la ceinture aurifère de l'Abitibi, tout juste au sud de la Ville de Malartic à 25 km à l'ouest de la Ville de Val-d'Or, Québec. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret ministériel autorisant le développement du projet Canadian Malartic (le « Projet »). Depuis, la Société développe activement le Projet dont le coût de construction est évalué à 981 000 000 \$.

Le 19 mai 2010, la Société a acquis un intérêt de 77,13 % dans Brett Resources Inc (« Brett »). Brett est propriétaire du projet aurifère Hammond Reef situé près d'Atikokan dans l'ouest de l'Ontario. La Société a accru sa participation à 100% grâce à un plan d'arrangement qui a été approuvé lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de Brett tenue le 11 août 2010.

Le recouvrement des coûts relatifs aux actifs miniers dépend d'une mise en exploitation rentable ou du produit de la cession des propriétés.

2. Modifications comptables futures

La Société cessera de préparer ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada tel que défini à la Section V du *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés* (l'« ICCA »), pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2011, date où elle commencera à appliquer les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et définies à la Section I du *Manuel de comptabilité de l'ICCA* en tant que référentiel comptable. Par conséquent, les modifications comptables futures aux principes comptables généralement reconnus du Canada ne sont pas traitées dans les présents états financiers consolidés puisqu'elles ne seront jamais appliquées par la Société.

3. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et la devise de présentation utilisée pour mesurer les opérations de la Société.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société sont composés des comptes de la Corporation Minière Osisko et de ses filiales détenues en propriété exclusive. La participation de la Société dans des coentreprises est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Tous les soldes et les transactions intersociétés ont été éliminés.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

b) Estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige de la direction qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a dû recourir à des estimations ou à des hypothèses sont la délimitation des corps minéralisés, la valeur du bien minier excédant la valeur des réserves prouvées et probables, la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement et de la valeur nette de réalisation, les justes valeurs aux fins du test de dépréciation, l'évaluation initiale des composantes de la débenture convertible, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, l'évaluation de la rémunération à base d'actions et des bons de souscription et la provision pour moins-value aux fins de l'établissement des impôts futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. L'évaluation subséquente dépendra de la classification de l'instrument financier : détenu à des fins de transaction, disponible à la vente, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances, ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, en comptabilisant les gains et les pertes dans le résultat net.

Les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les passifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, doivent être évalués au coût après amortissement, à l'aide de la méthode d'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, en comptabilisant les gains et les pertes non réalisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*. La juste valeur est basée sur le prix coté sur un marché actif à la date du bilan. Lorsqu'une diminution de la juste valeur du placement est permanente, la perte cumulée qui avait été comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat étendu est reclassée du cumul des autres éléments du résultat étendu et comptabilisée au résultat net. Une diminution permanente de la juste valeur est reconnue par une baisse importante et durable de la juste valeur et des indications négatives survenues dans l'environnement de marché et économique. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La Société a adopté les classements suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Soldes bancaires et encaisse Placements sous forme de bons de souscription
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	Bons du Trésor Acceptations bancaires Papiers commerciaux
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements sous forme d'actions, sans influence notable
Prêts et créances	Certificats de placement garanti Dépôts fiduciaires Avances aux fournisseurs et autres débiteurs
Autres passifs	Comptes créditeurs et frais courus Dette à long terme

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et tous les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les placements temporaires sont des placements très liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an.

e) Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable de 35 % sur les dépenses d'exploration admissibles engagées dans la province de Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration engagées.

f) Placements avec influence notable

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation dans le cas d'une influence notable sur une entité émettrice qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise, ni une entité à détenteurs de droits variables. À la détermination d'une influence notable, le placement est initialement inscrit à son coût d'acquisition déterminé par la contrepartie payée à la date d'acquisition. Par la suite, la valeur comptable du placement est ajustée en y incluant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice après l'acquisition calculée selon les règles applicables à la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, cette moins-value est comptabilisée en réduisant le placement, et la réduction est prise en compte dans la détermination du résultat net.

g) Coentreprises

La participation de la Société dans les coentreprises est comptabilisée en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, la Société inscrit sa portion de la participation dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des coentreprises.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Actifs miniers

Actifs en construction

Les coûts de développement d'un projet sont capitalisés aux actifs en construction et incluent les coûts d'emprunt, la valeur actualisée des obligations relatives à la mise hors service d'immobilisations corporelles et la rémunération à base d'actions.

Les coûts de développement seront amortis lorsque ladite propriété sera mise en exploitation et radiés dans le cas d'une dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipements de bureau	3 à 5 ans
Équipements et installations relatifs à l'exploration	3 à 15 ans
Équipements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	7 à 10 ans
Bâtiments	20 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration est capitalisé aux propriétés minières alors que celui lié aux coûts de développement est capitalisé aux actifs en construction. Ces montants seront constatés à l'*État consolidé des résultats* comme amortissement des actifs miniers lors de leur mise en exploitation. Pour les immobilisations corporelles qui ne sont pas liées aux activités d'exploration et de développement, la charge d'amortissement est constatée directement à l'*État consolidé des résultats*.

Propriétés minières

Les propriétés minières incluent les droits dans les propriétés minières et les dépenses d'exploration reportées, et sont comptabilisées au coût d'origine ou à la juste valeur dans le cas d'une dépréciation causée par une baisse de valeur.

Les droits miniers, les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers et les dépenses d'exploration reportées sur les propriétés minières ne sont amortis qu'au moment de la mise en exploitation des propriétés. Ces coûts sont radiés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque la récupération des coûts ou l'accès aux ressources est incertain.

Les produits de la cession d'une propriété d'exploration sont portés en diminution des coûts capitalisés s'y rapportant, et tout excédent du produit ou manque à gagner est constaté comme gain ou perte à l'*État consolidé des résultats*. En cas de cession partielle, si les coûts capitalisés excèdent le produit, seules les pertes sont comptabilisées.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Actifs miniers (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

La valeur comptable des actifs à long terme, qui sont principalement des actifs miniers, est revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances portent à croire que la valeur comptable d'un actif ne peut être recouvrée. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif excède le montant total des flux de trésorerie non actualisés prévus découlant de son utilisation et de sa cession. Les flux de trésorerie non actualisés des actifs miniers sont établis selon les estimations des cours à venir des métaux et des taux de change, les réserves prouvées et probables, la valeur des actifs miniers excédant la valeur des réserves prouvées et probables, ainsi que les hypothèses futures liées à l'exploitation, au capital et aux frais de remise en état. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, représentant la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs, est comptabilisée à l'*État consolidé des résultats*.

Le montant indiqué pour les actifs miniers correspond aux coûts engagés à ce jour et ne reflète pas nécessairement les valeurs actualisées ou futures. Des changements dans les conditions futures pourraient requérir une dépréciation importante des montants capitalisés comme actifs miniers.

i) Débentures

Les composantes passif et capitaux propres des débentures convertibles sont présentées distinctement au *Bilan consolidé* lors de la comptabilisation initiale.

La Société détermine la valeur comptable de la composante passif en actualisant les paiements futurs d'intérêts et du capital au taux du marché en vigueur pour une dette non convertible, à un degré de solvabilité similaire et générant les mêmes flux de trésorerie. La composante passif est augmentée par la désactualisation des montants actualisés jusqu'à la valeur nominale des débentures à échéance.

La valeur comptable de la composante capitaux propres est obtenue en soustrayant la valeur comptable de la composante passif de la valeur nominale des débentures. Celle-ci est présentée dans les capitaux propres sous le poste *Composante capitaux propres de la débenture convertible*.

Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leurs valeurs comptables.

j) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-exploitation ou contrats de location-acquisition selon les termes et conditions qui s'y rattachent. Les paiements au titre de la location-exploitation sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont effectués. La valeur de l'actif inscrite aux termes des contrats de location-acquisition est amortie en fonction de la durée de vie utile prévue. Un passif est déterminé pour refléter l'obligation future en vertu d'un contrat de location-acquisition et il est réduit des paiements en capital.

k) Frais d'émission de dette

Les frais d'émission de dette sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou sur la durée du contrat.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles correspondent à la valeur actualisée nette estimative des obligations réglementaires et autres obligations légales qui se rapportent aux frais de restauration du projet Canadian Malartic. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont capitalisées à la valeur comptable des actifs miniers et sont ajustées pour tenir compte de l'incidence cumulée de la désactualisation selon les termes des paiements requis pour respecter les obligations.

m) Frais d'émission d'actions et de bons de souscription

Les frais d'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés en diminution du capital-actions ou des bons de souscription dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

n) Rémunération à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants tel que décrit à la note 11. Avant le 1^{er} janvier 2002, aucune charge n'était comptabilisée relativement à ce régime lorsque des options étaient émises.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser l'attribution d'options. La rémunération à base d'actions est calculée en fonction des périodes d'acquisition du droit de levée des options. Toute contrepartie reçue à la levée d'options est créditée au capital-actions. Lors de la levée d'options, le surplus d'apport provenant de la rémunération à base d'actions est transféré au compte de capital-actions.

o) Conversion des devises et filiale étrangère intégrée

Les états financiers d'une filiale étrangère intégrée et les transactions exprimées en devises autres que la devise fonctionnelle sont convertis en devise fonctionnelle selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux historique à moins que ces actifs et ces passifs ne soient comptabilisés à leur juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis au taux en vigueur au moment de chacune des transactions. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés à l'*État consolidé des résultats*.

p) Impôts sur les bénéfices

La Société pourvoit aux impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif, en utilisant les taux d'imposition promulgués qui sont prévus être en vigueur pour l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts se résorberont.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs ou des passifs d'impôts futurs ne sera pas réalisée.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

q) Actions accéditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'actions accéditives. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales sur le revenu. La Société constate un passif d'impôts futurs et réduit les capitaux propres lorsque les dépenses font l'objet d'une renonciation et que les formulaires de renonciation sont déposés auprès des autorités fiscales.

r) Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice (la perte) par action est calculé(e) en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le bénéfice (la perte) de base par action est calculé(e) en divisant le revenu net (la perte nette) de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de cette période. Le bénéfice dilué par action est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le bénéfice dilué. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options, et la méthode de la conversion hypothétique pour déterminer celui des débentures convertibles. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action dû à l'effet antidilutif des bons de souscription, des options en circulation et des débentures convertibles.

s) Capitalisation des intérêts

Les intérêts relatifs au développement et à la construction d'une propriété minière sont capitalisés jusqu'à ce que celle-ci entre en phase d'exploitation ou que le développement cesse.

4. Acquisition de Brett Resources Inc.

Le 19 mai 2010, la Société a acquis 88 294 532 actions ordinaires de Brett Resources Inc. (les « actions de Brett ») représentant environ 77,13 % des actions de Brett émises et en circulation. Le principal actif de Brett est un intérêt de 100 % dans le projet aurifère Hammond Reef situé en Ontario. Chaque actionnaire de Brett ayant accepté l'offre a reçu 0,34 action ordinaire de la Société et 0,0001 \$ en espèces pour chaque action de Brett en sa possession. Toutes les options d'achat d'actions de Brett en circulation ont été échangées contre des options de la Société pouvant être levées immédiatement (les « options de remplacement »), en utilisant le même rapport que pour l'échange des actions ordinaires.

Un total de 30 020 141 actions d'Osisko et de 1 971 118 options de remplacement ont été émises, pour une valeur totale de 292 169 000 \$, en contrepartie de l'acquisition de 77,13 % des actions en circulation de Brett. Les hypothèses suivantes ont été utilisées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes pour calculer la juste valeur des options de remplacement émises : dividende de 0 %; volatilité de 65 %; taux d'intérêt sans risque de 0,58 % et durée de vie prévue variant de 30 à 90 jours. La juste valeur moyenne pondérée des options de remplacement émises s'élève à 5,82 \$.

Le 13 août 2010, la Société a acquis toutes les 26 176 023 actions ordinaires restantes de Brett qui n'étaient pas encore en sa possession, en vertu des mêmes termes que l'investissement initial. Un total de 8 899 820 actions ont été émises, pour une valeur de 114 865 000 \$.

La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs.

Le prix d'achat total de 373 558 000 \$ a été attribué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge sur la base de la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de l'acquisition. Tous les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge ont été enregistrés à la juste valeur.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

4. Acquisition of Brett Resources Inc. (suite)

Le prix d'achat a été calculé comme suit :

Contrepartie payée	\$
Émission de 30 020 141 actions ordinaires	280 688
Émission de 8 899 820 actions ordinaires	114 865
Émission de 1 971 118 options de remplacement (à la juste valeur)	11 481
Espèces	4
Frais de transaction	3 831
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(37 311)
	<u>373 558</u>
	<u>373 558</u>
Actifs nets acquis	\$
Actifs à court terme	3 157
Propriété minière	485 085
Immobilisations corporelles	1 408
Passifs à court terme	(4 798)
Passif d'impôts futurs	(111 294)
	<u>373 558</u>
	<u>373 558</u>

5. Comptes débiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Crédits d'impôts et droits miniers remboursables	10 612	16 087
Taxes à la consommation et sur le carburant	9 616	12 066
Revenus d'intérêts à recevoir	366	166
Avances à des fournisseurs et autres	12 195	9 440
	<u>32 789</u>	<u>37 759</u>
	<u>32 789</u>	<u>37 759</u>

6. Placements

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Placement avec influence notable		
Unités de Exploration Bowmore Ltée, au coût	3 000	3 000
Quote-part de la perte de la société émettrice	(842)	(198)
	<u>2 158</u>	<u>2 802</u>
Titres négociables (disponibles à la vente)	28 670	1 955
Bons de souscription (détenus à des fins de transaction)	7 699	975
	<u>38 527</u>	<u>5 732</u>
	<u>38 527</u>	<u>5 732</u>

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

6. Placements (suite)

Placement avec influence notable

Bowmore Exploration Itée

Le 3 juillet 2009, la Société a acquis sur une base diluée une participation de 49,1 % (39,1 % sur une base non diluée) dans Exploration Bowmore Itée (« Bowmore ») pour 3 000 000 \$. Ce faisant, la Société a acquis 15 000 000 d'unités représentant 15 000 000 d'actions ordinaires et 7 500 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription donne le droit à la Société d'acquérir une action ordinaire de Bowmore à un prix de 0,35 \$ pour une période de 48 mois sous réserve qu'après une période de deux ans suivant la date de clôture, et advenant que le cours des actions ordinaires de Bowmore à la fermeture des marchés soit équivalent ou supérieur à 0,75 \$ pendant 10 jours de séance consécutifs, les bons de souscription viennent à échéance à la première des dates suivantes : i) la date d'échéance des bons de souscription ou ii) une date suivant une période de 30 jours après le premier jour ouvrable suivant la date à laquelle Bowmore aura avisé par écrit les détenteurs de bons de souscription que ces derniers viendront à échéance à la fin de ladite période de 30 jours.

À la date de la transaction, la différence entre le coût et la valeur nette comptable des actifs de Bowmore a été attribuée aux propriétés minières. La Société, exerçant une influence notable sur Bowmore, a comptabilisé son placement à la valeur de consolidation.

En fonction du prix coté sur un marché actif des actions ordinaires, le placement dans Bowmore est évalué à 13 050 000 \$ au 31 décembre 2010.

Placements disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction

Les placements sont détenus en actions ordinaires et en bons de souscription de sociétés canadiennes cotées en bourse.

La juste valeur des placements en actions ordinaires est basée sur le prix coté sur un marché actif de ces actions sur une bourse reconnue à la fin de chacune des périodes de présentation de l'information.

La juste valeur des bons de souscription est basée sur le prix coté sur un marché actif de ces bons de souscription sur une bourse reconnue, lorsqu'ils sont transigés. Autrement, la juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes.

Les gains et pertes non réalisés sur les placement disponibles à la vente sont reconnus à l'*État consolidé du résultat étendu* et les gains et pertes sur les placements détenus à des fins de transaction sont reconnus à l'*État consolidé des résultats*.

7. Actifs miniers

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Projet Canadian Malartic		
Actifs en construction	848 673	381 832
Équipement loué en vertu de contrats de location-acquisition ^{a)}	78 888	31 377
	<u>927 561</u>	<u>413 209</u>
Immobilisations corporelles ^{a)}	7 681	3 094
Propriétés minières ^{b)}	652 440	88 002
	<u>1 587 682</u>	<u>504 305</u>

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

7. Actifs miniers (suite)

Tous les actifs miniers sont situés au Canada.

a) Équipement loué en vertu de contrats de location-acquisition et immobilisations corporelles

			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement loué en vertu de contrats de location-acquisition	85 083	6 195	78 888
Améliorations locatives	1 195	589	606
Mobilier et équipement de bureau	1 762	815	947
Équipement et installations relatifs à l'exploration	6 923	795	6 128
	9 880	2 199	7 681

			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement loué en vertu de contrats de location-acquisition	32 544	1 167	31 377
Améliorations locatives	1 156	403	753
Mobilier et équipement de bureau	1 072	514	558
Équipement et installations relatifs à l'exploration	1 875	92	1 783
	4 103	1 009	3 094

En 2009, la Société a procédé à une radiation d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 645 000 \$, ce qui a généré une perte de 99 000 \$.

b) Propriétés minières

	2010	2009
	\$	\$
Hammond Reef; 100 %	511 341	-
Canadian Malartic; 100 %	111 677	74 869
Malartic CHL; Option 70 %	4 303	2 633
East Amphi; 100 %	10 603	9 518
Duparquet; Option 50 %	10 228	-
Goldboro; Option 50 %	2 923	23
Cadillac; 100 %	686	686
Dunn; Option 50 %	368	273
Mountjoy; Option 50 %	311	-
	652 440	88 002

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

7. Actifs miniers (suite)

b) Propriétés minières (suite)

Le tableau suivant détaille les investissements faits sur les propriétés minières :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	88 002	65 040
Augmentation des coûts d'acquisition et des dépenses d'exploration reportées		
Hammond Reef – acquisition (note 4)	485 085	-
Hammond Reef – investissements, déduction faite d'une radiation de 240 000 \$	26 256	-
Canadian Malartic	37 950	31 769
Malartic CHL	2 568	1 394
Duparquet	15 168	-
Goldboro	2 900	23
East Amphi	1 675	1 320
Mountjoy	311	-
Dunn	265	316
Cadillac	-	293
Crédits d'impôt remboursables et droits miniers	<u>(7 740)</u>	<u>(12 153)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>652 440</u>	<u>88 002</u>

Canadian Malartic

La propriété Canadian Malartic a été acquise progressivement par la Société entre 2004 et 2006. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ni à aucune autre obligation. De la concession minière et des 120 titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, la concession minière et 20 titres miniers font l'objet d'ententes présentées comme suit :

- La concession minière et six titres miniers sont assujettis à une redevance nette à la sortie de la fonderie (« RNSF » ou « redevance ») variant de 2 % à 3 %. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or, le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$ américains/oz. La moitié de la redevance peut être rachetée par la Société pour 1 492 000 \$ (1 500 000 \$ américains).
- Six titres miniers sont assujettis à une RNSF de 2 % et celle-ci peut être entièrement rachetée par la Société pour 2 000 000 \$.
- Un titre minier est assujetti à une RNSF de 2 %.
- Sept titres miniers sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

7. Actifs miniers (suite)

Malartic CHL

En juin 2006, la Société a signé une entente d'option avec Mines de la Vallée de l'Or Itée pour la propriété Malartic CHL située immédiatement au nord-est de la propriété Canadian Malartic.

Selon l'entente, la Société peut acquérir une option non transférable d'un intérêt indivis de 70 % dans la propriété Malartic CHL sur une période de quatre ans en contrepartie de i) paiements en espèces totalisant 150 000 \$ et de ii) 2 000 000 \$ en dépenses d'exploration. Au 31 décembre 2010, la Société a rempli ses obligations.

Duparquet

En décembre 2009, avec date d'effet le 1^{er} janvier 2010, la Société a signé une entente de coentreprise avec Clifton Star Resources Inc. (« Clifton ») pour la propriété Duparquet, située à Duparquet, Québec.

Selon cette entente, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans la coentreprise en investissant 70 000 000 \$ sur une période de quatre ans. La Société sera l'exploitant de la coentreprise au cours de la période d'acquisition de la participation ainsi que par la suite, à la condition que la Société détienne un intérêt minimum de 50 % dans la coentreprise. Au 31 décembre 2010, la Société a investi approximativement 15,168,000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété.

La Société a consenti à avancer jusqu'à 31 000 000 \$ à Clifton pour financer les paiements d'options aux propriétaires-vendeurs. Ces avances sont remboursables dans un délai de 24 mois suivant les déboursés, portent intérêt à un taux de 5 % annuellement et ne sont pas garanties. Au 31 décembre 2010, la Société n'a fait aucune avance pour les paiements d'options.

East Amphi

La propriété East Amphi a été achetée de Mines Richmond inc. (« Richmond ») en 2007 pour une contrepartie totale de 8 549 000 \$. Cette propriété est située immédiatement au nord-ouest de la propriété Canadian Malartic. Richmond détiendra une RNSF de 2 % sur certains titres miniers de la propriété et sur la production future provenant de certains autres titres miniers de la propriété, jusqu'à concurrence de 300 000 onces d'or. D'autres titres miniers de la propriété sont assujettis à une RNSF variant de 2 % à 3 %, payable à des tiers.

Goldboro

En novembre 2009, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Orex inc. pour la propriété Goldboro, située à Guysborough County, Nouvelle-Écosse.

Selon cette entente, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans la propriété Goldboro sur une période de quatre ans en contrepartie de dépenses d'exploration totalisant 8 000 000 \$. À la suite de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Goldboro, la Société aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 10 % lors du dépôt d'une étude de faisabilité au plus tard le sixième anniversaire de l'entente.

Au 31 décembre 2010, la Société avait investi approximativement 2 848 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété.

La Société sera l'exploitant des travaux liés au projet pendant la période de l'option.

Cadillac

La propriété Cadillac, acquise par jalonnement, est située à l'ouest de la propriété Canadian Malartic.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

7. Actifs miniers (suite)

Dunn

En août 2009, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») pour la propriété Dunn, située près de Rouyn-Noranda, Québec.

Selon cette entente, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans la propriété Dunn sur une période de trois ans en contrepartie de i) paiements en espèces totalisant 140 000 \$ et de ii) dépenses d'exploration totalisant 1 300 000 \$. À la suite de l'acquisition d'une participation de 50 %, la Société aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 15 % lors du dépôt d'une étude de faisabilité aux conditions suivantes : i) paiements annuels en espèces de 40 000 \$ et ii) dépenses d'exploration minimales de 200 000 \$ chaque année jusqu'au dépôt d'une étude de faisabilité dans un délai de trois ans. Autrement, la Société peut acquérir une participation additionnelle de 15 % en prenant en charge l'ensemble des activités d'exploration et d'aménagement sur la propriété Dunn, auquel cas elle s'assurera d'une participation additionnelle de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investi sur la propriété, jusqu'à concurrence d'un investissement de 15 000 000 \$.

Au 31 décembre 2010, la Société a investi approximativement 506 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété.

Midland sera l'exploitant des travaux liés au projet jusqu'à l'achèvement d'une étude de préfaisabilité positive.

Mountjoy

En septembre 2009, la Société a signé une entente d'option avec Claim Post Resources Inc. pour la propriété Mountjoy, située près de Timmins, Ontario.

Selon cette entente, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans la propriété Mountjoy sur une période de quatre ans en contrepartie de i) paiements en espèces totalisant 250 000 \$ et de ii) dépenses d'exploration totalisant 4 000 000 \$. À la suite de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Mountjoy, la Société aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 10 % lors du dépôt d'une étude de faisabilité au plus tard trois mois suivant le sixième anniversaire de l'entente d'option. La Société pourra par la suite acquérir une participation additionnelle de 10 % en assurant le financement du projet.

Au 31 décembre 2010, la Société a investi approximativement 111 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété.

La Société sera l'exploitant des travaux liés au projet pour toute la période de l'option.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

8. Dette à long terme

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Emprunts ⁱ⁾	170 000	95 000
Débeture convertible ⁱⁱ⁾	65 756	63 951
Obligations découlant d'un contrat de location-aquisition ⁱⁱⁱ⁾ (67 433 000 \$ US en 2010; 29 149 000 \$ US en 2009)	67 069	30 507
	<hr/>	<hr/>
Dette à long terme	302 825	189 458
Frais d'émission de dette	(14 939)	(9 389)
	<hr/>	<hr/>
Dette à long terme, déduction faite des frais d'émission	287 886	180 069
	<hr/>	<hr/>
Tranche à court terme		
Emprunts	(63 333)	-
Obligations découlant d'un contrat de location-aquisition	(7 072)	(6 155)
	<hr/>	<hr/>
	(70 405)	(6 155)
	<hr/>	<hr/>
Tranche à long terme	217 481	173 914
	<hr/>	<hr/>

- i) Entente de financement garantie avec Placements dans les instruments de crédit de l'OIRPC Inc. (« OIRPC »). L'emprunt porte intérêt à un taux annuel de 7,5 % payable trimestriellement en espèces. Le capital est remboursable au plus tard à la date d'échéance, le 31 octobre 2014, selon la disponibilité des flux de trésorerie. L'emprunt est garanti par l'ensemble des actifs détenus par la Société. La première tranche de 75 000 000 \$ a été utilisée en novembre 2009 et la Société a émis à OIRPC 7 000 000 de bons de souscription pouvant être levés au plus tard le 24 septembre 2014 au prix de 10,75 \$ par bon de souscription. Les frais de transaction se sont élevés à 7 114 000 \$, incluant la juste valeur de 5 530 000 \$ attribuée aux bons de souscription. La seconde tranche de 75 000 000 \$ a été utilisée le 31 décembre 2010 et la Société a émis à OIRPC 5 500 000 bons de souscription pouvant être levés au plus tard le 31 décembre 2015 au prix de 19,25 \$ par bon de souscription. Les frais de transaction se sont élevés à 8 568 000 \$ incluant la juste valeur de 7 636 000 \$ attribuée aux bons de souscription. Le capital est remboursable comme suit : 60 000 000 \$ les 30 septembre 2011 et 2012 et 30 000 000 \$ le 30 septembre 2013. Le taux d'intérêt effectif des première et seconde tranches, en y incluant les frais d'émission de dette, s'élève respectivement à 11,6 % et 16,1 %.

Entente de financement non garantie de 20 000 000 \$ avec Fonds de solidarité FTQ (« Fonds »). L'emprunt porte intérêt à un taux annuel de 9,5 % payable semi-annuellement en actions ou en espèces avant la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital est remboursable en un minimum de 48 versements mensuels égaux débutant au plus tôt à la date de production commerciale du projet Canadian Malartic ou le 9 mai 2011. L'emprunt a une échéance de sept ans. La Société a aussi octroyé à Fonds 1 100 000 bons de souscription à un prix de 7,46 \$ pouvant être levés dans un délai de 60 mois suivant la clôture. Une juste valeur de 341 000 \$ a été attribuée aux bons de souscription et est incluse dans les frais de transaction totaux de 833 000 \$. Les bons de souscriptions ont été entièrement exercés en mai 2010. En tenant compte des frais d'émission de la dette, le taux d'intérêt effectif sur l'emprunt s'élève à 10,6 %.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

8. Dette à long terme (suite)

- ii) Débenture de premier rang non garantie de 75 000 000 \$ avec Société générale de financement du Québec (« SGF ») convertible à la discrétion de SGF en actions de la Société à un prix de 9,18 \$ par action. La débenture porte intérêt à un taux annuel de 7,5 % payable trimestriellement en actions avant la production commerciale et en espèces par la suite. La débenture a une durée de cinq ans et viendra à échéance le 9 novembre 2014.

À la comptabilisation initiale, l'encaissement, net des frais de transaction de 1 554 000 \$, s'est élevé à 73 446 000 \$. De ce montant, les composantes du passif et des capitaux propres représentaient respectivement 62 410 000 \$, nets des frais de transaction de 1 320 000 \$ (inclus avec les frais d'émission de dette), et 11 036 000 \$, net des frais de transaction de 234 000 \$. Le taux d'intérêt effectif utilisé est de 11,5 % correspondant au taux du marché que la Société aurait obtenu pour un financement similaire sans l'option de conversion.

- iii) Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition avec CAT Financial Services Limited (« CAT ») en deux tranches. La tranche A porte intérêt au taux d'un mois basé sur le London Inter-Bank Offer Rate (« LIBOR ») majoré de 2,75 %. Le principal et les intérêts sont remboursables en 60 versements mensuels débutant la journée de la livraison de l'équipement. La tranche B porte intérêt au taux LIBOR de trois mois majoré de 2,75 % et d'une prime de risque basée sur un prix indicatif d'une note à moyen terme de cinq ans. Le principal et les intérêts sont remboursables en 15 versements trimestriels débutant la journée de la livraison de l'équipement. Pour la tranche B, la Société a choisi de payer d'avance le principal et les intérêts couvrant la période débutant à la date de la livraison jusqu'au 30 juin 2011 et ce, pour réduire les frais de financement. Les frais de transaction de la tranche A et de la tranche B se sont élevés à 795 000 \$ (753 000 \$ américains). La Société détient pour ces équipements des options d'achat à la fin des baux, qu'elle entend exercer.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un montant de 2 794 000 \$ (1 110 000 \$ en 2009) a été comptabilisé à l'*État consolidé des résultats* comme gain de change non réalisé à la suite de la conversion de l'obligation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, une charge d'intérêts de 20 446 000 \$ (4 649 000 \$ en 2009) a été capitalisée aux actifs miniers, incluant l'amortissement des frais de transaction de 3 002 000 \$ (560 000 \$ en 2009) et une charge de désactualisation de 1 805 000 \$ (221 000 \$ en 2009).

L'entente de financement garantie avec OIRPC et la débenture de premier rang non garantie avec SGF comprennent des clauses exigeant le respect de certains ratios financiers par la Société. Au 31 décembre 2010, tous les ratios sont respectés.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

8. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et pour les exercices suivants se détaillent ainsi :

	Emprunts	Débenture convertible	Obligations découlant d'un contrat de location- acquisition	Total
	\$	\$	\$	\$
2011	63 333	-	8 376	71 709
2012	65 000	-	14 735	79 735
2013	35 000	-	15 435	50 435
2014	5 000	75 000	13 928	93 928
2015	1 667	-	18 809	20 476
Exercices suivants	-	-	1 755	1 755
	170 000	75 000	73 038	318 038
Moins les intérêts implicites	-	-	(5 969)	(5 969)
	170 000	75 000	67 069	312 069

Pour les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition, les intérêts implicites ont été calculés en utilisant le taux LIBOR d'un mois au 31 décembre 2010 majoré de 2,75 % pour la tranche A, et le taux LIBOR de trois mois au 31 décembre 2010 majoré de 2,75 %, plus une prime de risque pour la tranche B.

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	355	355
Charge de désactualisation	29	19
Nouvelle obligation	3 110	653
Règlement d'obligations	-	(672)
Solde à la fin de l'exercice	3 494	355
Tranche à court terme	-	-
Tranche à long terme	3 494	355

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles représentent les obligations légales et contractuelles associées à la fermeture éventuelle des actifs miniers de la Société. Ces obligations se composent des coûts liés aux activités de remise en état des lieux et de surveillance ainsi qu'à l'enlèvement des actifs corporels. Au 31 décembre 2010, le montant non actualisé estimé, ajusté en fonction de l'inflation, des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est de 8 725 000 \$. Les obligations ont été évaluées en utilisant un taux d'actualisation de 8,2 %. Les débours devraient avoir lieu entre 2021 et 2024.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

10. Capital-actions et bons de souscription

Gestion du capital

Le capital se compose des capitaux propres et de la dette à long terme, y compris la tranche à court terme et les frais d'émission de la dette. La Société procède actuellement au développement du projet phare Canadian Malartic dont le coût de construction est estimé à 981 000 000 \$ selon les dernières prévisions. Le financement de la construction se fera à l'aide des fonds présentement disponibles à la suite des placements en actions et des ententes de financement réalisés au cours des trois dernières années. L'objectif de la Société est de réduire les coûts des capitaux en s'assurant de leur disponibilité et ce, sans restreindre sa participation aux fluctuations positives du prix de l'or. En 2009, la Société a sécurisé les fonds nécessaires au développement du Projet en réalisant des financements par actions de 841 000 000 \$ et des ententes de financement de 150 000 000 \$. En 2010, la Société a exercé son option d'utiliser la seconde tranche de dette de 75 000 000 \$.

	2010	2009
	\$	\$
Dette à long terme	287 886	180 069
Capitaux propres	1 588 281	1 112 302
	<u>1 876 167</u>	<u>1 292 371</u>

Actions ordinaires

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Émis et payé

Le tableau suivant détaille les changements dans le capital-actions :

	2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	336 287 092	1 116 229	166 472 945	256 450
Émises en lien avec l'acquisition de Brett ⁱ⁾	38 919 961	395 329	-	-
Placement public ^{vii)}	-	-	109 911 250	485 860
Levée de bons de souscription ⁱⁱ⁾	1 100 000	8 547	53 685 496	337 710
Levée d'options (note 11)	1 820 502	13 128	4 103 600	19 965
Levée d'options de remplacement (note 11)	1 830 054	17 177	-	-
Placement privé d'actions accréditives ⁱⁱⁱ⁾	982 827	16 904	1 551 290	14 124
Renonciation liée aux actions accréditives (note 16)	-	(2 586)	-	(2 016)
Paiement d'intérêts ^{iv)}	657 920	7 525	268 503	1 759
Paiement de propriété ^{v)}	83 300	1 166	-	-
Régime d'achat d'actions des employés ^{vi)}	78 409	838	44 008	302
Don ^{viii)}	-	-	250 000	2 075
	<u>381 760 065</u>	<u>1 574 257</u>	<u>336 287 092</u>	<u>1 116 229</u>
Solde à la fin de l'exercice	381 760 065	1 574 257	336 287 092	1 116 229

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

10. Capital-actions et bons de souscription (suite)

Bons de souscription

Le tableau suivant détaille les changements dans les bons de souscription de la Société :

	2010			2009		
	Nombre de bons de souscription	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	8 100 000	5 871	10,30	15 130 000	17 164	6,15
Placement public ^{vii)}	-	-	-	44 275 000	37 800	5,45
Émis aux créanciers (note 8)	5 500 000	7 636	19,25	7 000 000	5 530	10,75
Levés ⁱⁱ⁾	(1 100 000)	(341)	7,46	(53 685 496)	(48 029)	5,40
Expirés ^{ix)}	-	-	-	(4 619 504)	(6 594)	7,89
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 500 000</u>	<u>13 166</u>	<u>14,49</u>	<u>8 100 000</u>	<u>5 871</u>	<u>10,30</u>

- i) Le 19 mai 2010, la Société a émis 30 020 141 actions ordinaires et 1 971 118 options de remplacement dans le cadre de l'acquisition de Brett. Le 13 août 2010, la Société a émis 8 899 820 actions ordinaires supplémentaires pour compléter l'acquisition de 100 % des actions ordinaires de Brett. Les frais d'émission totaux se sont élevés à 226 000 \$.
- ii) En 2010, 1 100 000 bons de souscription (53 685 496 en 2009) ont été levés (note 8) pour une contrepartie en espèces de 8 206 000 \$ (289 681 000 \$ en 2009). La juste valeur de 341 000 \$ (48 029 000 \$ en 2009) attribuée à ces bons de souscription a été reclassée des bons de souscription au capital-actions.
- iii) En 2010, la Société a conclu un placement privé sans l'entremise d'un courtier avec des fonds, certains souscripteurs accreditifs, des employés et des dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accreditives à un prix de 17,50 \$ par action pour un produit brut de 17 199 000 \$. Des frais d'émission d'actions de 295 000 \$ ont été engagés.

Le 26 juin 2009, la Société a conclu un placement privé sans l'entremise d'un courtier avec des fonds, certains souscripteurs accreditifs, des employés et des dirigeants. La Société a émis 1 216 000 actions accreditives à un prix de 8,75 \$ par action pour un produit brut de 10 640 000 \$. Des frais d'émission d'actions de 225 000 \$ ont été engagés.

Le 18 décembre 2009, la Société a conclu un placement privé sans l'entremise d'un courtier avec des fonds, certains souscripteurs accreditifs, des employés et des dirigeants. La Société a émis 335 290 actions accreditives à un prix de 11,30 \$ par action pour un produit brut de 3 789 000 \$. Des frais d'émission d'actions de 80 000 \$ ont été engagés.

Les employés et les dirigeants ont souscrit aux placements accreditifs selon les mêmes conditions déterminées pour tous les souscripteurs pour un total de 107 600 actions (34 740 en 2009).

- iv) En 2010, la Société a émis 657 920 actions ordinaires (268 503 \$ en 2009) à un prix moyen de 11,44 \$ par action (6,55 \$ en 2009) pour le paiement des intérêts sur l'emprunt et la débenture.
- v) En 2010, la Société a émis 83 300 actions ordinaires à un prix moyen de 14,00 \$ selon des ententes signées par Brett et liées à des titres miniers entourant la propriété de Hammond Reef.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

10. Capital-actions et bons de souscription (suite)

- vi) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 78 409 actions ordinaires (44 008 en 2009) ont été émises dans le cadre du régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour une contrepartie en espèces de 838 000 \$ (302 000 \$ en 2009), incluant la contribution de la Société de 314 000 \$ (113 000 \$ en 2009).
- vii) Le 25 février 2009, la Société a conclu un placement public de 77 000 000 d'unités à un prix de 4,55 \$ par unité pour une contrepartie en espèces de 350 350 000 \$. De plus, le même jour, les souscripteurs ont exercé entièrement l'option de surallocation de 11 550 000 unités à un prix de 4,55 \$ par unité pour une contrepartie en espèces de 52 553 000 \$. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permettait au détenteur d'acquérir une action ordinaire à un prix de 5,45 \$ jusqu'au 17 novembre 2009. De la contrepartie totale reçue, un montant de 39 888 000 \$ a été attribué aux bons de souscription. Des frais d'émission d'actions de 21 088 000 \$ ont été engagés. De ces frais, 19 000 000 \$ ont été attribués aux actions ordinaires et 2 088 000 \$ aux bons de souscription.
- Le 1^{er} septembre 2009, la Société a conclu un placement public de 18 575 000 actions à un prix de 7,00 \$ par action pour une contrepartie en espèces totale de 130 025 000 \$. Les souscripteurs ont exercé entièrement l'option de surallocation de 2 786 250 actions à un prix de 7,00 \$ par action pour une contrepartie en espèces de 19 504 000 \$. Des frais d'émission d'actions de 7 684 000 \$ ont été engagés.
- viii) Le 25 novembre 2009, la Société et M. Robert Wares, Vice-président directeur et Chef de l'exploitation et fondateur d'Osisko, ont annoncé un don commun d'actions ordinaires de la Société à l'Université McGill de Montréal. Le don consiste en 250 000 actions personnelles de M. Wares et de 250 000 actions du trésor de la Société. Une valeur de 2 075 000 \$ a été attribuée au don de la Société et a été comptabilisée comme dépense générale et administrative.
- ix) En 2009, 4 619 504 bons de souscription ont expiré sans avoir été levés, et une juste valeur de 6 594 000 \$ relative à ces bons de souscription a été reclassée des bons de souscription au surplus d'apport.

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation de la Société au 31 décembre 2010 :

<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Prix de levée</u> \$
24 septembre 2014	7 000 000	10,75
31 décembre 2015	5 500 000	19,25
	<u>12 500 000</u>	

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

10. Capital-actions et bons de souscription (suite)

Les bons de souscription, lorsqu'ils sont émis, sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2010	2009
Dividende par action	0 %	0 %
Volatilité	65 %	87 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %	1 %
Durée de vie prévue	60 mois	16 mois
Juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription émis	1,39 \$	0,89 \$

Régime de droits pour la protection des actionnaires

Au cours de l'exercice, la Société a adopté un régime de droits pour la protection des actionnaires (le « régime de droits ») conçu pour s'assurer que les actionnaires d'Osisko soient traités équitablement si une offre publique d'achat visant les actions ordinaires d'Osisko était présentée. Le régime vise à s'assurer que le conseil d'administration et les actionnaires d'Osisko aient suffisamment de temps pour évaluer une offre publique d'achat non sollicitée et, au besoin, pour évaluer et mettre en œuvre d'autres solutions qui maximiseraient la valeur de la participation des actionnaires. Le régime de droits n'a pas pour but d'empêcher la présentation d'offres publiques d'achat, mais prévoit des dispositions relatives aux « offres permises » qui empêcheraient le régime de droits d'avoir un effet de dilution si une offre publique d'achat était présentée au moyen du document d'offre publique d'achat prescrit et que, entre autres choses, l'offre pouvait être acceptée pendant une période d'au moins 60 jours et était acceptée par les actionnaires indépendants détenant une proportion d'actions ordinaires stipulée. Le régime de droits s'appliquera si 20 % et plus des actions ordinaires en circulation d'Osisko sont acquises autrement que dans le cadre d'une offre permise, ou si une offre publique d'achat qui n'est pas une offre permise est lancée.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 8 mai 2008, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place d'un régime d'achat d'actions à l'intention des employés (le « régime »). Les termes du régime prévoient que l'apport de la Société à l'achat des actions émises à partir de la trésorerie de la Société, sur une base trimestrielle, représenterait 60 % de la contribution admissible de l'employé. Un maximum de 5 % des actions émises et en circulation sera réservé pour l'émission conformément au régime.

Les employés admissibles peuvent verser au maximum le moindre de 10 % de leur salaire annuel de base brut ou d'une cotisation maximale de 15 000 \$ par année. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de la Société au cours d'une période d'un an et pouvant être émises à n'importe quel moment dans le cadre du régime lorsqu'elles s'ajoutent à tous les autres arrangements en matière de rémunération sous forme d'actions, ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le prix de l'action pour les actions à émettre chaque trimestre sera déterminé par le cours moyen pondéré au cours de la période de 20 jours consécutifs précédant la fin de chaque trimestre applicable. La portion de la Société sera acquise le 1^{er} janvier de chaque année civile suivant la contribution.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

11. Options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») offert aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres de la direction, aux employés et aux consultants. Le conseil d'administration établit le prix d'exercice des options, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires inscrites à la cote de la Bourse TSX le jour précédant leur attribution. Aucune option ne peut être attribuée à un participant si, au moment de l'attribution, celle-ci vise plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de la Société au cours d'une période d'un an et pouvant être émises à n'importe quel moment dans le cadre du régime d'options, lorsqu'elles s'ajoutent à tous les autres arrangements en matière de rémunération sous forme d'actions, ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La durée et la période d'acquisition est établie par le conseil d'administration et ne peut dépasser 10 ans à compter de la date d'attribution de l'option.

Le tableau suivant résume l'information concernant les options d'achat d'actions en circulation de la Société :

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	9 619 500	5,30	10 043 100	3,68
Émises	5 585 000	11,15	3 680 000	7,43
Options de remplacement émises (note 4)	1 971 118	3,81	-	-
Levées	(1 820 502)	5,01	(4 103 600)	3,22
Options de remplacement levées	(1 830 054)	3,64	-	-
Annulées	(53 334)	5,70	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 471 728</u>	7,77	<u>9 619 500</u>	5,30
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	<u>7 677 558</u>	5,80	<u>5 653 670</u>	4,70

En 2010, 1 820 502 options d'achat d'actions (4 103 600 en 2009) ont été levées pour une contrepartie en espèces de 9 120 000 \$ (13 223 000 \$ en 2009). La juste valeur de 4 009 000 \$ (6 742 000 \$ en 2009) attribuée à ces options d'achat d'actions a été reclassée du surplus d'apport au capital-actions. Aussi en 2010, 1 830 054 options de remplacement ont été levées pour une contrepartie en espèces de 6 664 000 \$. La juste valeur de 10 513 000 \$ attribuée à ces options de remplacement a été reclassée du surplus d'apport au capital-actions.

En 2010, 53 334 options ont été annulées sans avoir été levées.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

11. Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2010 :

Intervalle des prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (en années)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
\$		\$			\$
1,97 – 2,20	2 149 500	2,20	2,7	2 149 500	2,20
4,18 – 5,88	2 632 000	5,36	1,8	2 488 666	5,35
6,59 – 8,70	3 279 395	7,67	3,8	2 119 396	7,62
10,56 – 14,98	5 410 833	11,22	4,5	919 996	11,24
	<u>13 471 728</u>	<u>7,77</u>	<u>3,5</u>	<u>7 677 558</u>	<u>5,80</u>

Les options, lorsqu'elles sont émises, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes basée sur leur période d'acquisition et les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2010	2009
Dividende par action	0 %	0 %
Volatilité	65 %	67 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %	2 %
Durée de vie prévue	36 mois	36 mois
Juste valeur moyenne pondérée des options émises	4,93 \$	3,36 \$

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue de l'option. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

12. Surplus d'apport

Le tableau suivant détaille les changements survenus dans le surplus d'apport de la Société :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	24 272	18 007
Rémunération à base d'actions	22 159	6 413
Juste valeur des options levées	(4 009)	(6 742)
Juste valeur des options de remplacement	11 481	-
Juste valeur des options de remplacement levées	(10 513)	-
Juste valeur des bons de souscription échus	-	6 594
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	<u>43 390</u>	<u>24 272</u>

La rémunération à base d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 a été incluse dans les postes ci-dessous aux états financiers consolidés :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Charges		
Rémunération à base d'actions	13 630	3 958
Actifs miniers		
Actifs en construction et propriétés minières	8 529	2 455
	<hr/>	<hr/>
	<u>22 159</u>	<u>6 413</u>

13. Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice (la perte) par action est calculé(e) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice (la perte) dilué(e) est calculé(e) selon la méthode du rachat d'actions. Puisqu'une perte a été constatée pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, la perte diluée par action a été calculée sur le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation, car autrement, cela aurait eu un effet antidilutif.

14. Informations relatives aux flux de trésorerie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	13 887	(3 955)
Diminution (augmentation) des autres actifs à court terme	(4 560)	442
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	(9 270)	11 143
	<hr/>	<hr/>
	<u>57</u>	<u>7 630</u>

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

14. Informations relatives aux flux de trésorerie (suite)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Transactions non monétaires		
Autres actifs à court terme alloués aux frais d'émission de dette	-	734
Rémunération à base d'actions allouée aux actifs miniers	8 529	2 455
Acquisition d'équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	50 565	26 631
Amortissement alloué aux actifs miniers	5 182	1 300
Amortissement des frais d'émission de dette alloué aux actifs miniers	3 001	560
Intérêts courus alloués aux actifs miniers	1 805	383
Gain de change non réalisé alloué aux comptes créditeurs et frais courus	280	44
Bons de souscription émis et comptabilités en tant que frais de transaction reportés sur la dette à long terme	7 636	5 530
Actions émises en tant que paiement d'intérêts sur la dette à long terme	7 525	1 759
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés en espèces	8 096	2 066
Crédits d'impôt remboursables reçus	13 671	10 541

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a acquis des immobilisations corporelles totalisant 4 008 000 \$ (343 000 \$ en 2009).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les investissements de la Société dans les actifs en construction et les propriétés minières se sont élevés à 546 194 000 \$ (279 865 000 \$ en 2009), desquels un montant de 493 952 000 \$ (276 154 000 \$ en 2009) a été payé. De plus, la Société a provisionné des crédits d'impôt et des droits miniers remboursables de 7 740 000 \$ (12 153 000 \$ en 2009).

15. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange reflétant le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

La Société a effectué les opérations suivantes avec des dirigeants ou des sociétés appartenant à des dirigeants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Acquisition d'un immeuble à bureaux d'un dirigeant	1 753	-
Dépenses générales et administratives (loyer) payées à une société contrôlée par un dirigeant	-	131
Dépenses générales et administratives (loyer) facturées à un actionnaire important	-	34
Immobilisations corporelles refacturées par un actionnaire important, au coût	-	94

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

16. Impôts sur les bénéfices

Passif d'impôts futurs

En 2010 et 2009, la Société a émis respectivement 982 827 actions accréditives pour un produit brut de 17 199 000 \$ et 1 551 290 actions accréditives pour un produit brut de 14 429 000 \$. En vertu des conventions de placement accréditif, la Société s'est engagée à renoncer, en faveur des investisseurs, à 17 199 000 \$ en 2010 et à 14 429 000 \$ en 2009 de dépenses admissibles au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, bien que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les dépenses peuvent être engagées respectivement jusqu'au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

Selon le CPN-146 de l'ICCA, *Actions accréditives*, la Société doit constater, à la date à laquelle la Société dépose auprès des autorités fiscales les documents de renonciation, une provision pour les impôts futurs en augmentant les frais d'émission relatifs aux actions accréditives pour les impôts futurs liés aux déductions fiscales auxquelles la Société a renoncé. La Société a estimé que les impôts futurs constatés au moment de la renonciation s'élèvent approximativement à 2 765 000 \$ et 2 586 000 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, respectivement. En conséquence, la Société a constaté des frais d'émission d'actions et une augmentation du passif d'impôts futurs de ces montants au moment de la renonciation.

La Société a des actifs d'impôts futurs en raison de reports de pertes et d'écarts temporaires déductibles qui n'ont pas été constatés au cours des exercices précédents selon le test du « plus probable qu'improbable ». Il est prévu que les écarts temporaires imposables qui découlent de l'émission d'actions accréditives en 2010 et 2009 se résorberont, de sorte que la partie non constatée des actifs d'impôts futurs peut être portée en diminution de l'ensemble des écarts temporaires imposables. Par conséquent, la Société constatera cette portion des actifs d'impôts futurs non constatés au moyen d'une reprise sur la provision pour moins-value de 2 765 000 \$ à l'*État consolidé des résultats* au premier trimestre de 2011 (2 586 000 \$ au premier trimestre de 2010).

Soldes d'impôts sur les bénéfices

- a) La provision pour impôts sur les bénéfices, telle qu'elle est présentée aux états financiers consolidés, diffère du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 29,9 % et 30,9 % en 2010 et 2009 et se résume comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Perte avant impôts sur les bénéfices	(23 767)	(22 770)
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial	(7 106)	(7 036)
Incidence de la variation du taux d'imposition sur les impôts futurs	(147)	20
Portion non imposable de la perte (gain) en capital	(549)	1 134
Rémunération à base d'actions	4 135	1 883
Charges non déductibles	78	744
Droits miniers remboursables non imposables	1 493	(715)
Autres	(473)	341
Provision pour évaluation	(1 717)	1 613
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	(4 286)	(2 016)

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

16. Impôts sur les bénéfices (suite)

b) Les éléments composant les passifs d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Actifs miniers	74 822	52
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	940	95
Pertes autres qu'en capital reportées	26 430	12 577
Frais d'émission d'actions et de dettes	6 623	7 781
Dons	560	2
Pertes en capital reportées	271	-
Perte de change non réalisée	23	-
	<u>109 669</u>	<u>20 507</u>
Provision pour évaluation	<u>(12 864)</u>	<u>(14 581)</u>
Actifs d'impôts futurs après la provision pour évaluation	<u>96 805</u>	<u>5 926</u>
Passifs d'impôts futurs		
Placements	(789)	(166)
Actifs miniers	(205 610)	(5 739)
Gain en capital non réalisé sur le résultat étendu	(1 700)	-
Gain de change non réalisé	-	(21)
	<u>(208 099)</u>	<u>(5 926)</u>
Passif d'impôts futurs net	<u>(111 294)</u>	<u>-</u>

c) La Société a cumulé à des fins fiscales des pertes autres que des pertes en capital d'environ 99 604 000 \$ pouvant être utilisées afin de réduire le revenu imposable au plus tard en 2030. La Société a des frais cumulatifs d'exploration et d'aménagement au Canada d'environ 491 258 000 \$ et des coûts en capital d'actifs miniers non amortis d'environ 489 727 000 \$, lesquels peuvent être reportés indéfiniment, sous certaines restrictions, afin de réduire le revenu imposable futur. La Société a aussi un solde non amorti de frais d'émission d'actions et de dettes aux fins fiscales de 26 607 000 \$ déductible au cours des quatre prochains exercices.

Les pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2010 viennent à échéance comme suit :

31 décembre,	\$
2014	1 103
2015	1 133
2026	3 781
2027	6 363
2028	10 964
2029	35 744
2030	40 516
	<u>99 604</u>

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités.

a) *Risque de marché*

i) Juste valeur

La juste valeur des placements en actions sans influence notable est déterminée à l'aide du prix coté sur une bourse reconnue aux dates des bilans. La juste valeur des placements sous forme de bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes à la date de chaque bilan étant donné qu'ils ne sont pas transigés sur une bourse reconnue. La Société a déterminé que la juste valeur des autres actifs financiers ainsi que la juste valeur des comptes créditeurs et frais courus est approximativement la même que leur valeur comptable.

La juste valeur des passifs financiers qui ne se rapproche approximativement pas de leur valeur comptable aux 31 décembre 2010 et 2009 se détaille comme suit :

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$

Passifs financiers

Autres passifs

Dette à long terme	302 825	314 287	189 458	192 877
--------------------	---------	---------	---------	---------

Les justes valeurs estimatives sont établies à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché, telle que les taux d'intérêt et les primes de risque et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

ii) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers de la Société.

- Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers (suite)

a) *Risque de marché (suite)*

ii) Hiérarchie de la juste valeur (suite)

	Actifs évalués à la juste valeur			2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Détenus à des fins de transaction				
Soldes bancaires et encaisse	37 398	-	-	37 398
Placements sous forme de bons de souscription	-	-	7 699	7 699
	37 398	-	7 699	45 097
Disponibles à la vente				
Placements en actions ordinaires, sans influence notable	28 670	-	-	28 670

	Actifs évalués à la juste valeur			2009
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Détenus à des fins de transaction				
Soldes bancaires et encaisse	381 971	-	-	381 971
Placements sous forme de bons de souscription	-	-	975	975
	381 971	-	975	382 946
Disponibles à la vente				
Placements en actions ordinaires, sans influence notable	1 755	-	-	1 755

Pour les calculs des justes valeurs inclus au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture est présenté ci-dessous :

Rapprochement des placements à long terme	
évalués à la juste valeur	
en fonction de données de niveau 3	
2010	
\$	
Solde au début de l'exercice	975
Acquisition	2 698
Variation non réalisée de la juste valeur ⁽¹⁾	4 026
Solde à la fin de l'exercice	7 699

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers (suite)

a) *Risque de marché (suite)*

ii) Hiérarchie de la juste valeur (suite)

	Rapprochement des placements à long terme évalués à la juste valeur en fonction de données de niveau 3 2009
	\$
Solde au début de l'exercice	-
Acquisition	1 000
Variation non réalisée de la juste valeur ^{a)}	(25)
Solde à la fin de l'exercice	<u>975</u>

a) Comptabilisé à l'*État consolidé des résultats* sous le gain sur placements.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt pour la Société provient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements temporaires et de la trésorerie affectée qui portent intérêts à des taux fixes. Toutefois, étant donné que ces placements viennent à échéance dans un court laps de temps, l'impact ne serait vraisemblablement pas significatif.

Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car ils ne portent pas intérêts.

Les emprunts et la débenture portent intérêts à taux fixe et ne sont donc pas exposés au risque de taux d'intérêt. Les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition sont tributaires du marché du taux LIBOR. Pour 2010, une variation du taux LIBOR de 5 % aurait eu une incidence non significative sur les états financiers consolidés.

La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de taux d'intérêt.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers (suite)

iv) Risque de change

La Société est exposée aux variations de change sur les acquisitions d'équipements miniers fabriqués à l'extérieur du Canada et effectuées en devises étrangères. Au 31 décembre 2010, la Société avait des engagements de 58 639 000 \$ américains et de 90 000 euros relativement à l'acquisition d'équipements miniers.

De plus, la Société possède de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs et avances, des comptes créditeurs et frais courus et des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition en devises étrangères et est donc exposée à des gains ou à des pertes de change. La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de change.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les soldes en devises étrangères sont les suivants :

	2010	
	Dollar américain	Euro
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 470	-
Trésorerie affectée	1 944	-
Comptes débiteurs et avances	4 639	-
Comptes créditeurs et frais courus	(769)	(33)
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	(67 433)	-
Solde net	(59 149)	(33)
Équivalent en dollars canadiens	(58 830)	(43)

En se basant sur les soldes au 31 décembre 2010, une variation de 5 % des taux de change aurait eu une incidence approximative de 2 942 000 \$ sur le bénéfice net avant impôts.

	2009		
	Dollar américain	Euro	Real brésilien
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 966	-	69
Trésorerie affectée	3 645	-	-
Placements mis en garantie	5 209	-	-
Comptes débiteurs et avances	8 305	-	-
Comptes créditeurs et frais courus	(4 413)	(3)	-
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	(29 149)	-	-
Solde net	3 563	(3)	69
Équivalent en dollars canadiens	3 729	(5)	41

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée, les avances à des fournisseurs et les autres comptes débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit son risque de crédit en investissant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et la trésorerie affectée dans des certificats de placement garantis, des bons du Trésor, des acceptations bancaires et des papiers commerciaux émis par des banques à charte canadiennes, des gouvernements provinciaux et du Gouvernement du Canada. Pour ce qui est des avances aux fournisseurs et des autres comptes débiteurs, une évaluation du crédit des fournisseurs est effectuée et conclut que le risque pour la Société est minime.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables représentant l'exposition maximum au risque de crédit de la Société :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Détenus à des fins de transaction :		
Soldes bancaires et encaisse	37 398	381 971
Détenus jusqu'à échéance :		
Acceptations bancaires	104 412	104 990
Bons du Trésor	36 942	185 335
Papiers commerciaux	9 977	19 996
	<u>151 331</u>	<u>310 321</u>
Prêts et créances :		
Certificats de placement garantis	207 554	91 300
Avances aux fournisseurs et autres débiteurs	12 195	9 440
Dépôts fiduciaires	1 656	6 595
	<u>221 405</u>	<u>107 335</u>

c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés au projet Canadian Malartic et aux autres propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration révise et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. La Société gère aussi le risque de liquidités à travers la gestion de sa structure de capital et de ses leviers financiers tels que décrits à la note 10. Au 31 décembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements temporaires sont investis dans des certificats de placement garantis, des bons du Trésor, des acceptations bancaires et des papiers commerciaux ayant des dates d'échéance entre janvier et avril 2011. Par conséquent, la Société estime qu'elle a suffisamment de liquidités disponibles pour prendre en charge ses passifs financiers et les passifs financiers futurs liés à ses engagements de l'exercice en cours.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés
31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

17. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidités (suite)

Le tableau suivant présente le sommaire des passifs financiers de la Société aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	2010		
	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	73 311	-	-
Dette à long terme	71 709	130 170	116 159
	145 020	130 170	116 159

	2009		
	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	46 047	-	-
Dette à long terme	7 383	77 909	118 178
	53 430	77 909	118 178

18. Engagements

Contrats de location-exploitation

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimaux en vertu de contrats de location à long terme pour des locaux de bureau, lesquels viennent à échéance en 2014. Les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location sont d'environ 1 471 000 \$ pour les exercices suivants :

31 décembre,	\$
2011	491
2012	386
2013	301
2014	293
2015	-
	<hr/>
	1 471

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

18. Engagements (suite)

Projet Canadian Malartic

Au 31 décembre 2010, les engagements pour la construction du projet Canadian Malartic totalisent 30 337 000 \$.

La Société a fourni des lettres de crédit irrévocables à des fournisseurs à l'égard de contrats et de commandes visant de l'équipement et des services. Au 31 décembre 2010, les lettres de crédit en circulation s'élèvent à 18 788 000 \$ et 1 944 000 \$ américains (1 934 000 \$) et viennent à échéance entre 2011 et 2015. Les fournisseurs peuvent effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit en cas de défaillance de la Société relativement à l'exécution des modalités du contrat ou de la commande en cause. Les lettres de crédit sont garanties à 100 % par des dépôts s'élevant à 18 788 000 \$ et 1 944 000 \$ américains. La Société possède aussi des dépôts fiduciaires s'élevant à 1 656 000 \$, incluant 1 630 000 \$ mis en garantie pour la restauration du secteur sud de la Ville de Malartic. Par conséquent, en fonction des dates d'échéance des lettres de crédit et des dépôts fiduciaires, 11 176 000 \$ de trésorerie affectée sont présentés sous les autres actifs à court terme et 11 202 000 \$ sont présentés en tant qu'actifs à long terme.

Dépenses d'exploration

La Société s'est engagée à encourir 17 199 000 \$ en dépenses d'exploration au Canada d'ici au 31 décembre 2011 et à transférer ces dépenses aux souscripteurs de ses placements en actions accréditatives réalisés en 2010. Au 31 décembre 2010, approximativement 16 008 000 \$ avaient été dépensés relativement à cet engagement.

Au 31 décembre 2010, la Société s'est engagée à dépenser approximativement 83 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur une période de quatre ans en lien avec les ententes d'option et de coentreprises signées en 2010 et 2009.

Fonds de développement durable

La Société a créé en 2008 le *Fonds Essor Malartic Osisko*, un fonds de développement durable pour la Ville de Malartic. Le fonds est dirigé par un conseil d'administration de sept membres dont deux provenant de la Société. La Société a garanti l'attribution de 300 000 actions, lesquelles seront entières et libérées selon un certain échéancier, et une contribution annuelle de 150 000 \$ pendant toute la durée d'exploitation de la mine du projet Canadian Malartic. Les actions seront émises et les contributions seront effectuées lors de la réception de la part des gouvernements des documents attestant la création d'une fondation de bienfaisance.

Installation d'une nouvelle ligne de transmission électrique de 120 kV pour le projet Canadian Malartic

La Société a conclu une entente avec Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne de transmission électrique pour le Projet. La ligne de transmission demeurera la propriété d'Hydro-Québec qui sera responsable de l'ingénierie, de la construction et de la mise en service. Hydro-Québec a initialement pris en charge les coûts d'installation, et la Société s'engage à utiliser la ligne d'électricité pour un montant équivalent aux coûts totaux de l'installation, qui sont estimés à 18 600 000 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,69 % qui totalisent 3 300 000 \$. Si la Société n'utilise pas la ligne de transmission, elle devra rembourser ce montant sur une période d'au plus de cinq ans à compter de septembre 2011. La Société garantit l'entente avec une lettre de crédit.

19. Chiffres comparatifs

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.